

Le Président du Conseil régional
Franck LEROY

Strasbourg,
le 18 décembre 2025

Objet : Inscription sur les monuments aux morts des noms des Alsaciens et Mosellans tués pendant la Seconde Guerre mondiale

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Soucieuse de rendre hommage aux Alsaciens et Mosellans dont la vie a été sacrifiée pendant la Seconde Guerre mondiale, la Région Grand Est porte le projet de Mur des Noms. Cet équipement muséographique, voué à leur rendre hommage et à transmettre leur histoire, sera inauguré en 2026 à Schirmeck.

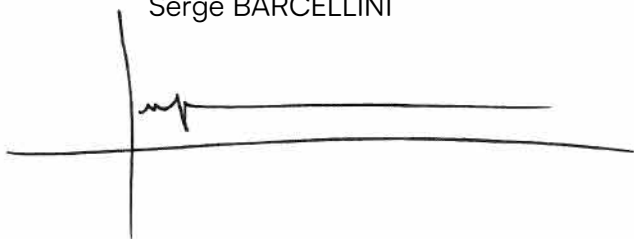
Inspiré par ce travail mémoriel, Bernard FISCHER, Conseiller régional délégué à la Mémoire s'est rapproché du Souvenir Français pour proposer à toutes les communes d'Alsace et de Moselle de les accompagner dans une réflexion générale sur leur propre monument aux morts.

Dans les anciennes provinces annexées, en effet, il arrive souvent que les noms des victimes n'aient pas été inscrits sur le monument. Là où ils le sont, la liste nominative est souvent obsolète, en raison de l'évolution de la recherche historique qui a mis au jour des victimes jusqu'alors oubliées.

C'est pourquoi le président général du Souvenir Français Serge BARCELLINI et moi-même avons pris l'initiative de proposer aux mairies qui le souhaiteraient de les aider à mettre à jour leurs listes. Cette démarche, présentée dans le document ci-joint, pourra conduire par la suite à l'inscription des noms ou à l'ajout de noms sur votre monument aux morts, si tel est votre choix.

Nous espérons, de la sorte, rendre plus visible la mémoire de toutes celles et tous ceux qui sont morts en raison de la Seconde Guerre. Quelles que furent les raisons qui précipitèrent leur destin, tous méritent la reconnaissance qui leur est due dans l'espace public, et dans le cœur de nos concitoyens.

Serge BARCELLINI

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line on the left and a horizontal line with a small flourish on the right.

Président général du Souvenir français

Franck LEROY

A handwritten signature in blue ink, featuring a large 'F' and a stylized 'L'.

Président de la Région Grand Est

Monuments aux morts

Inscrire les noms des Alsaciens et Mosellans morts pour la France lors de la Seconde Guerre mondiale : une démarche facilitée par le Souvenir Français et la Région Grand Est.

Un constat

Un grand nombre de monuments aux morts érigés dans les communes d'Alsace et de Moselle ne mentionnent pas les noms des « Morts pour la France » de la Seconde Guerre mondiale.

Cette absence s'explique par la spécificité de l'histoire locale. Le cas des incorporés de force dans l'armée allemande, la Waffen-SS et les organismes paramilitaires nazis a soulevé beaucoup de débats après la guerre. Par peur de susciter la gêne, beaucoup de communes ont laissé leurs monuments silencieux.

Par ailleurs, sur certains monuments dotés de noms, des erreurs ou des oublis peuvent s'être produits, notamment pour des catégories de morts pour la France moins connues jusque-là (victime civiles, tsiganes, homosexuels, témoins de Jéhovah, malades psychiatrique).



Monument aux morts de la commune d'Alsting, ensemble face. ©Région Grand Est - Inventaire général/Ph.B.Drapier



Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin). Monument aux morts (place du Maréchal Foch), Ensemble de face.
© Région Grand Est - Inventaire général / Marie-Philippe Scheurer

Que dit la loi ?

« Lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès [...], l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou du lieu d'inhumation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire ». (Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, article L515-1).

Il est donc parfaitement légitime, en 2025, de vouloir réparer les oublis et d'inscrire les noms des personnes concernées sur les monuments aux morts.



Un outil à votre service : la base de donnée *memoire.grandest*

Depuis une dizaine d'années, la Région Grand Est constitue une base de données comportant les noms des Alsaciens et Mosellans tués au cours de la Seconde Guerre mondiale et ayant reçu la mention « Mort pour la France ». Elle comporte aujourd'hui environ 38 000 entrées nominatives et continue d'être complétée.

Les noms relèvent de cinq catégories en fonction des causes de leur décès :

- incorporées et incorporés de force dans l'armée allemande, la Waffen-SS et les organismes paramilitaires nazis ;
- combattantes et combattants sous uniforme français ;
- résistantes et résistants ;
- victimes civiles ;
- victimes de la Shoah et des autres persécutions nazies (homosexuels, tsiganes, témoins de Jéhovah ; malades psychiatriques).

memoire.grandest.fr



Cette base de données est accessible à tous en ligne gratuitement. Cependant, les résultats par commune ne peuvent être obtenus que sur demande.

Comment une commune peut-elle trouver les noms et les inscrire sur son monument aux morts ?

- La commune s'adresse au comité local ou à la délégation départementale du Souvenir Français.
- Le Souvenir Français centralise les demandes et les transmet à la Région Grand Est. Par ce biais, chaque commune obtiendra les noms de ses habitants « morts pour la France » en raison de la Seconde Guerre. En effet, la Région Grand Est fera la requête par commune dans sa base de données et transmettra gracieusement les résultats.
- La commune choisira si elle veut inscrire les noms sur son monument aux morts ou sur une stèle placée à proximité et/ou sur une borne interactive.
- Le dévoilement des nouveaux noms pourra donner lieu à une cérémonie officielle, par exemple en lien avec les écoles.

Monument aux morts 1914-1918 de la commune de Lutzelbourg, ensemble face - ©Région Grand Est - Inventaire général/Ph.G. André / Monument aux morts monuments aux morts aux Enfants de Metz (1935), ensemble face - ©Région Grand Est - Inventaire général/Fonds Manias / Schiltigheim (Bas-Rhin), Monument aux morts des guerres mondiales. Vue de face du monument aux morts avec la statue de profil - ©Région Grand Est - Inventaire général / Claude Menninger

